# COMPTE-RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 16 Décembre 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le 16 Décembre, le Conseil Municipal de la commune de **L'ILE D'OLONNE**, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Fabrice CHABOT, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 10 Décembre 2024 Nombre des conseillers en exercice : 23 Présents : 20 Votants : 21

Etaient présents: Fabrice CHABOT, Maryse SOUDAIN, Thierry MONNEREAU, Christophe PEIGNEY, Annemieke SCHEENAERTS, Véronique MAFFREY, Michel MANDRET, Jocelyne BRETHOMÉ, Jean-Luc PINGUET, Laëtitia GOARDET, Axelle MINAUD, Nicole MARANDEL, Didier FERRE, Ludmila HEURION, Yohan EVENO, Marie-Laure BOSSARD, Mickaël MICHON, Alexandre MANDRET, Aurélie RUNIGO, Thibaut ODON

Etaient absents excusés : Jean-Luc HOTTOT (Pouvoir donné à Jocelyne BRETHOME), Jocelyne GROLLIER

Était absent : Jérôme DA SILVA

<u>Secrétaire de séance</u> : Annemieke SCHEENAERTS

## Ordre du jour

1 – Terrain Consorts Renaud : proposition d'acquisition	Délibération
2 – Bâtiment Massieau : présentation du programme et validation du calendrier	Délibération
3 – Téléphonie mobile : Proposition de motion	Délibération
4 - Personnel Communal : Adhésion au processus de consultation pour l'assurance statutaire	Délibération
5 - Tarifs Municipaux : validation des tarifs 2025 et 2026 pour les salles	Délibération
6 - Budget 2025 : Autorisation d'engager mandater et liquider en investissement	Délibération
7 - Ecole des Salines : Sollicitation de subvention pour un voyage de classe	Délibération
8 - Fresque sur le bâtiment Ile aux Enfants : choix	Délibération
9 - Déclarations d'Intention d'Aliéner	
10 - Questions diverses	

Le compte-rendu du conseil municipal du 25 Novembre 2024 est validé à l'UNANIMITE

M. le Maire demande au conseil municipal l'autorisation de modifier l'ordre du jour afin d'y ajouter deux points : la proposition de motion concernant la téléphonie mobile sur le territoire communal ainsi que la proposition d'acquisition d'un terrain dit Renaud

Le conseil municipal accepte l'ajout de ces deux points à l'UNANIMITE.

#### 1 – Terrain consorts Renaud AA 19: proposition d'acquisition

M. le Maire expose avoir rencontré les consorts Renaud, propriétaires de la parcelle AA 19 de 7 309 m² qui sont vendeurs de leur bien. Ce terrain qui jouxte une parcelle propriété de la commune revêt un intérêt à proximité immédiate du bourg. Le service Du Domaine interrogé sur sa valeur vénale l'a estimé à 292 360,00 €.

Utilisé presque systématiquement à chaque manifestation se tenant dans le bourg, la commune doit véritablement s'interroger sur l'opportunité de cette acquisition.

M. Thibaut ODON questionne sur la possibilité d'une liaison directe vers le bourg . M. le Maire confirme que al liaison directe n'est pas possible mais que la jonction le long de la RD est très courte et facile.

Le conseil municipal, à l'UNANIMITE confirme vouloir se porter acquéreur du bien référencé et autorise M. le Maire à faire une offre aux propriétaires à la valeur vénale énoncée par le service du Domaine de 292 360,00 €.

### 2 - <u>Bâtiment dit Massieau</u>: <u>présentation du programme et validation du calendrier</u>

Monsieur le Maire rappelle que le projet a été évoqué à plusieurs reprises depuis deux ans car la commune porte le foncier, acquis dans le cadre de la dynamique économique du bourg et du développement des commerces de proximité. Les élus reçoivent des demandes permanentes et la commune attire.

Différentes raisons nous incitent à engager ce programme de travaux au plus vite.

Il y a tout d'abord deux commerces qui sont actuellement installés dans ces locaux mais de façon précaire qui ne peut perdurer.

D'autre part, deux commerces et activités situées dans le bourg (pharmacie et micro-crèche) le sont actuellement dans des locaux qui ne leur permettent pas de se développer ou de poursuivre leur activité faute de possibilité de réaliser des travaux de mise en conformité. Si nous n'avons pas la capacité de leur proposer des solutions de développement dans le bourg nous prenons le risque très important de les voir quitter la commune.

Enfin deux nouveaux commerces qui seraient particulièrement favorables au développement de la commune recherchent des locaux et souhaitent s'installer rapidement.

Ce contexte étant posé, M. le Maire expose que ce programme engagerai les budgets 2025 et 2026, donc au-delà du mandat actuel. En effet, une étape de fouilles archéologique préventive aura lieu eu regard de la proximité avec l'église. Cette étape vient rallonger de plusieurs mois la durée de ce chantier.

Il s'agit ensuite de proposer un espace convivial, doté d'une place centrale, ouvert sur le bourg et l'église en conservant le style architectural actuel. Le plan prévisionnel est présenté au conseil municipal pour un coût évalué à 1 400 000,00 € hors acquisition. Des demandes de subventions sont bien entendu engagées. L'emprise de la place qui sera créé restera à la charge de la commune. Le reste à charge pour les cellules qui seraient vendues devrait être proche de 2400€/m² et les locations s'opérer aux environs de 16 €/m².

M. le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur trois points :

- la validation du programme tel que présenté,
- la validation du budget prévisionnel,
- le lancement immédiat des travaux au regard des enjeux présentés sachant qu'ils impacteront le début du mandat suivant

Mme Nicole MARANDEL demande si la pharmacie ne peut pas prévoir un agrandissement sur le bâtiment actuel. M. le Maire indique que la configuration et la nature du local ne semblent pas le permettre tel que souhaité. Elle interroge ensuite sur les matériaux qui seront utilisés. Ils ne sont pas encore déterminés et cela fera l'objet de décisions ultérieures.

M. Thibaut ODON demande sr l'architecte a réalisé des images 3D du projet ? M. le Maire indique qu'il est trop tôt. Il interroge ensuite sur les cellules qui seront en fond et leur éventuel enclavement. M. le Maire indique que la micro-crèche souhaite intégrer cet espace afin d'y créer un jardinet sécurisé pour les enfants.

Après ces échanges, le conseil municipal valide à l'UNANIMITE les trois points soumis à avis des élus : validation du programme présenté, validation du budget prévisionnel et validation du calendrier.

#### 3 – Téléphonie mobile: Motion

M. le Maire rappelle au conseil municipal que le projet d'antenne relais de FREE est renouvelé à l'intersection de la Rue de l'Auzance et de la Rue du Courroux. Il souligne que l'intervention de Jean-Luc HOTTOT a été très importante auprès des riverains.

M. le Maire reproche aux opérateurs leur absence de concertation qui l'oblige à opérer un refus au moment du dépôt des DP. Il ne s'agit pas d'une contestation de principe car tous les Islais ont besoin et sont en droit d'attendre de l'internet convenable que ce soit pour des besoins personnels ou professionnels.

M. le Maire confirme qu'il souhaite trouver une solution négociée comme cela à pu être le cas avec les autres opérateurs. Nous sommes propriétaires de terrains moins impactants mais en l'absence de discussions nous ne pouvons les proposer. La préservation de notre environnement et de nos administrés sont des priorités sur lesquelles la commue ne veut pas transiger.

Mme Nicole MARANDEL demande comment sont choisis les lieux d'implantation. M. le Maire indique que cela se fait selon positionnement des autres antennes et au moindre prix. La location d'un terrain par l'opérateur est de l'ordre de 5000 €/an donc très intéressant et rentable pour des terrains agricoles. Les propriétaires qui sont approchés sont donc en général assez favorables.

Il est ainsi proposé au conseil municipal d'adopter une motion qui expose la position de la commune comme suit :

- La commune de l'Ile d'Olonne n'est pas opposée à l'implantation d'antennes relais sur son territoire car ses habitants en ont besoin
- La commune de l'Ile d'Olonne est soucieuse de la préservation de son environnement naturel et des intérêts de ses habitants
- La commune de l'Ile d'Olonne souhaite engager des échanges avec les opérateurs afin de trouver les meilleures solutions possibles dans l'intérêt de tous

Le conseil municipal a validé cette motion à l'UNANIMITE

# 4 – <u>Personnel Communal</u>: Adhésion au processus de consultation organisé par le centre de gestion pour <u>l'assurance statutaire</u>

M. le Maire et M. Christophe PEIGNEY indiquent qu'il s'agit d'autoriser la commune à intégrer la consultation groupée pour assurance statutaire qui rembourse les arrêts maladies des agents.

Le conseil municipal accepte cette proposition à l'UNANIMITE

#### 5 - Tarifs Municipaux

Mme Annemieke SCHEENAERTS indique que la commission propose au conseil municipal une évolution de 3 % qui porterait les tarifs comme suit :

	2024		2025		
Logis des Marais	Islais	Hors	Islais	Hors	
		Commune		Commune	
Vin d'honneur	74,00€	110,00€	76,00€	113,00€	
Heure	20,00€		21,00€		
1/2 Journée	79,00€		81,	00€	
Journée	144,00€		148,00€		
Caution	361,00€		361,00 € 372,00 €		00€

Cimetière	2024	2025
2m <sup>2</sup> /15 ans	102,00€	105,00€
2m <sup>2</sup> /30 ans	201,00€	207,00€
Columbarium/cavurne 10 ans	370,00€	381,00€
Columbarium/cavurne 15 ans	552,00€	569,00€
Columbarium/cavurne 30 ans	922,00€	950,00€

	2024	2024	2025	2025
Salorge	Islais	Hors	Islais	Hors
		Commune		Commune
Réservation par événement	83,00€	110,00€	85,00€	113,00€

Salle Pré Neuf - Tarif 2026					
	Salle entière (280	Salle entière (280	Salle de la Vigne (demi-	Salle de la Vigne (demi-	
PARTICULIER	personnes) + bar +	personnes) + bar + scène	salle – 140 personnes +	salle – 140 personnes +	
	scène (65m²) + sono	(65m²) + Office + sono	Bar) + sono	Bar) + Office + sono	
Semaine 1 Jour	386€	491€	153 €	234€	
Week-end 1 Jour	516€	645€	181 €	284€	
Week-end 2 Jours	958€	1031€	206€	310€	
<u>OPTIONS</u>	Préparation de la salle (à partir de 16h30)	Vidéoprojecteur	Percolateur	Vaisselles (Pack de 50 Personnes)	Forfait Ménage
Semaine 1 Jour	-	65€	16€	65€	194€
Week-end 1 Jour	126€	89€	16€	65€	194€
Week-end 2 Jours	126€	105€	28€	65€	194€
PARTICULIER	Salle entière (280	Salle entière (280	Salle de la Vigne (demi-	Salle de la Vigne (demi-	
HORS COMMUNE	personnes) + bar +	personnes) + bar + scène	salle – 140 personnes +	salle – 140 personnes +	
HORS COMMUNICINE	scène (65m²) + sono	(65m²) + Office + sono	Bar) + sono	Bar) + Office + sono	
Semaine 1 Jour	462€	605€	206€	381€	
Week-end 1 Jour	592€	762€	234 €	457 €	
Week-end 2 Jours	1 020 €	1 224 €	258€	547€	
OPTIONS	Préparation de la salle (à partir de 14h00)	Vidéoprojecteur	Percolateur	Vaisselles (Pack de 50 Personnes)	Forfait Ménage
Semaine 1 Jour	-	65€	27€	65€	194€
Week-end 1 Jour	137€	98€	27€	65€	194€
Week-end 2 Jours	137€	111€	53€	65€	194€

Salle Pré Neuf - Tarif 2026					
ASSOCIATION COMMUNE	Salle entière (280 personnes) + bar + scène (65m²) + sono	Salle entière (280 personnes) + bar + scène (65m²) + Office + sono	Salle de la Vigne (demi- salle – 140 personnes + Bar) + sono	Salle de la Vigne (demi- salle – 140 personnes + Bar) + Office + sono	
Semaine 1 Jour	194€	245€	129€	153€	
Week-end 1 Jour	258€	310€	152€	181€	
Week-end 2 Jours	322€	375€	181 €	206€	
<u>OPTIONS</u>	Préparation de la salle (à partir de 14h00)	Vidéoprojecteur	Percolateur	Vaisselles (Pack de 50 Personnes)	Forfait Ménage
Semaine 1 Jour	-	Gratuit	Gratuit	41€	194€
Week-end 1 Jour	126€	Gratuit	Gratuit	41€	194€
Week-end 2 Jours	126€	Gratuit	Gratuit	41€	194€

#### 6 - Budget 2025: autorisation d'engager de liquider et mandater par anticipation

M. le Maire rappelle que dans l'attente du vote du budget l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il peut en outre sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette comme suit

Autorisation Investissement 2025				
Opération 11 : Voirie	38 209,92 €			
Opération 15 : Acquisition Fondère	73 250,00 €			
Opération 16 : Patrimoine	2 607,00€			
Opération 18 : Moulin	144,03€			
Opération 20 : Matériels	31 948,61 €			
Opération 21 : Bâtiments	113 838,75 €			
Opération 22 : Eclairage et Réseaux	48 082,75 €			
Opération 23 : Aménagement cadre de vie	16 851,82 €			
Opération 24 : Cimetière	2 500,00 €			

Le conseil Municipal valide cette autorisation à l'UNANIMITE

#### 7 – Ecole des Salines : sollicitation de subvention pour une classe découverte

Monsieur le Maire et Mme Véronique Maffrey, Adjointe en charge de l'Enfance/jeunesse exposent que l'école des Salines projette de faire une classe découverte dans le Périgord. La précédente classe découverte avait dû être annulée la veille du départ en raison du confinement Covid mais une subvention avait d'ores-et-déjà été allouée pour un montant de 1300 €.

Au regard du projet et afin de permettre à tous les enfants de profiter de cette classe découverte il est proposé au conseil municipal d'attribuer une subvention exceptionnelle complémentaire de 2700 € qui cumulée avec celle déjà versée de 1300 € abouti à une participation de la commune de 4 000 €.

Le conseil municipal, à l'UNANIMITE décide de verser une subvention exceptionnelle de 2700 € en complément de celle de 1300 € versée et non utilisée en raison du Covid

#### 7 – <u>Bâtiment Ile aux Enfants : choix d'une fresque</u>

Monsieur le Maire rappelle que le conseil municipal a voté une ligne budgétaire pour la réalisation d'une fresque sur deux murs du bâtiment de l'Ile aux enfants. Après échanges en commission puis en conseil municipal, Mme Aurélie RUNIGO propose au conseil municipal de laisser le choix du thème aux enfants.

Deux propositions pourraient leur être faites et soumises au vote. Il est demandé au service enfance/jeunesse de mettre en œuvre ce vote dans les meilleurs délais

Le conseil municipal, à l'UNANIMITE décide de laisser aux enfants le choix de cette fresque par l'organisation d'un vote

M. le Maire informe le conseil municipal des Déclarations d'Intention d'Aliéner auxquelles il n'a pas donné de suite positive au regard des délégations qui lui sont octroyées :

- AD 297: Terrain – 7 Bis Rue des Clouzils

- AC 405 : Terrain - Rue de la Taillée

#### 9 - Questions diverses

- M. le Maire rappelle le pot du personnel cette semaine jeudi 19 avec le personnel qui est un moment de convivialité important à partager
- M. le Maire expose le souhait de renouveler l'expérience des vœux de l'année dernière par un évènement festif autour d'un feu d'artifice, d'un vin chaud, potage et d'un chocolat chaud offert aux Ilsais.
- M. Thibaut ODON interroge sur la présence d'Eiffela lors de cet évènement. M. le Maire confirme sa présence pour quelques semaines encore
- Mme Maryse SOUDAIN rappelle que la commission bibliothèque a décidé de rénover bibliothèque et les travaux ont été faits durant l'été. Un nouveau bureau des étagères sont programmés dès que possible
- Mme Maryse SOUDAN remercie les élus pour la distribution des colis aux ainés qui n'ont pu se déplacer au goûter
- M. Christophe PEIGNEY fait part du bilan des Mercredis de l'Eté. Une ligne de 197 000,00 €
   avait été inscrite au budget. Le mécénat a été porté à 160 000,00 € et les recettes bar à plus
   de 20 000,00 €
- Mme Nicole MARANDEL demande si la commune ne pourrait pas faire une carte postale avec Eiffela au profit de la commune. M. le Maire indique qu'il est désormais trop tard. Elle a fait l'objet de milliers de photos tout au long de sa présence.
- M. le Maire indique que l'année 2025 sera celle des 10 ans de l'œil et de son exposition en plein air. L'association prépare un gros évènement à cette occasion
- M. le Maire indique également que la fréquentation touristique de l'agglo affiche une baisse de 11 % par rapport à l'année dernière. Seule la commune de l'Ile d'Olonne affiche une évolution de plus 20 %
- Mme Maryse SOUDAIN expose que les enfants concernés par le passeport du civisme ont visité mardi dernier les locaux des restos du cœur. Ce fut une très belle visite riche en découverte de cette très belle organisation et des besoins des habitants de notre secteur.
   Les enfants ont par ailleurs participé en faisant une collecte de denrées qui a été offerte. La prochaine action aura lieu en janvier avec deux groupes pour une initiation aux gestes qui sauvent et une sensibilisation au don du sang
- Mme Véronique MAFFREY rappelle l'organisation du repas de Noël de la cantine vendredi prochain
- Mme Laétitia GOARDET souligne le besoin de faire élaguer les arbres à proximité de chez elle et la vitesse très excessive Rue des Aubépines qui nécessiterait des aménagements pour faire ralentir les véhicules
- M. Yohan EVENO indique que la commission patrimoine vient d'achever la rénovation et montage du calvaire. Le socle sera repeint par les services techniques et une plaque sera offerte par les pompes funèbres de l'Ile d'Olonne
- Mme Ludmila HEURION indique que les biscuits distribués aux ainés ont été appréciés. Mmes Marie-Laure BOSSARD et Axelle MINAUD indiquent au contraire que le choix de cette année n'est pas plébiscité

- Mme Ludmila HEURION interroge sur le calendrier de pose de la porte à la salle d'attente de l'étage de l'Espace santé. M. Thierry MONNERAU indique que la commande est passée
- Mme Maryse SOUDAIN rappelle également qu'un défibrillateur va être posé dans le hall de l'Espace santé
- Mme Annemieke SCHEENAERTS expose que le bulletin est en cours de finalisation et sera distribué fin janvier
- M. Thierry MONNEREAU indique que les travaux de ravalement du logis du Marais débuteront en Mars. La toiture de l'épicerie vient quant à elle d'être partiellement refaite et les deux bâtiments modulaires qui étaient disposés au Drakkar vont être racheté par la commune. Le petit sera aménagé en sanitaires sui pourront être installés lors de nos manifestations et le plus grand servira de lieu de stockage
- M. le Maire indique qu'une réunion publique sera organisée en tout début d'année pour les habitants de la Brardière afin de leur présenter les aménagements de voirie
- M. le Maire indique enfin qu'une messe inaugurale de l'orgue offert par Bristol à la paroisse aura lieu ce samedi soir à 18h30